



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Commission du développement régional

2.3.2010

DOCUMENT DE TRAVAIL

concernant la réalisation de la cohésion économique, sociale et territoriale –
condition sine qua non de la compétitivité mondiale?

Commission du développement régional

Rapporteur: Petru Constantin Luhan

Introduction

Le présent document de travail se propose de présenter les motivations qui ont présidé au lancement du projet de rapport intitulé «La réalisation de la cohésion économique, sociale et territoriale – condition sine qua non de la compétitivité mondiale?». Simultanément, la méthodologie suivie lors de l'élaboration du rapport ainsi que les principales questions auxquelles le rapporteur a estimé nécessaire de répondre y sont également présentées. Ce document de travail contient les principaux aspects qui seront présentés et analysés ultérieurement dans le projet de rapport.

Ce rapport marque le point de départ des débats concernant le tracé des contours, dans le cadre du Parlement européen, de l'avenir de la politique de cohésion, ainsi que de son contenu et de la façon dont la cohésion économique, sociale et territoriale va soutenir «UE 2020».

Persuadé que le titre du rapport offre la possibilité d'une approche de vaste envergure, le rapporteur clarifie 2 aspects importants du rapport:

- celui-ci aura pour objet l'analyse des perspectives de croissance de la compétitivité économique de l'Union européenne à l'échelle mondiale
- l'analyse se concentrera sur 2 domaines: la compétitivité économique et les infrastructures, en examinant plus particulièrement les 12 derniers États ayant adhéré à l'Union européenne.

Objectif du rapport

Cette démarche s'effectue conformément aux objectifs et aux modalités de déroulement des activités du Parlement européen au cours de sa 7^{ème} législature, mais le rapport intitulé «La réalisation de la cohésion économique, sociale et territoriale – condition sine qua non de la compétitivité mondiale?», élaboré dans le cadre des activités de la commission du développement régional, ne possède pas de caractère législatif, et sera rédigé puis présenté à la commission par le rapporteur désigné.

Dans le contexte actuel, marqué par la crise économique, la mondialisation et le défi que représente la gestion des situations créées aux niveaux national et régional, ainsi que par la préparation d'une nouvelle période de programmation des politiques européennes pour l'après 2014, une analyse spécifique est nécessaire en vue d'établir quelles sont les directions qu'il convient de suivre afin d'obtenir une croissance de la compétitivité économique de l'Union européenne à l'échelle mondiale.

Le rapporteur a proposé une analyse de la mesure dans laquelle et de la manière dont la politique de cohésion de l'Union européenne, dans ses trois volets – économique, social et territorial – contribue à la réalisation de la compétitivité économique européenne à l'échelle mondiale.

Le rapport procédera simultanément à l'identification de modalités efficaces et appropriées de définition du contenu de la politique de cohésion pour la prochaine période de programmation 2014-2020, dans le but de contribuer à atteindre les objectifs d'«UE 2020».

Sources

1 Résolutions et rapports adoptés par le Parlement européen

- Résolution du Parlement européen du 24 mars 2009 intitulée «Meilleures pratiques dans le domaine de la politique régionale et obstacles à l'utilisation des Fonds structurels» (2008/2061(INI)) P6_TA(2009)0156
- Résolution du Parlement européen du 21 octobre 2008 intitulée «Gouvernance et partenariat aux niveaux national et régional, et base pour des projets dans le domaine de la politique régionale» (2008/2064(INI))
- Rapport concernant le «Livre vert sur la cohésion territoriale et état d'avancement du débat sur la future réforme de la politique de cohésion» (2008/2174(INI)), rapporteur Lambert van Nistelrooij, commission du développement régional
- Rapport concernant le «4^{ème} rapport sur la cohésion économique et sociale 2007/2148(INI)», rapporteur Ambroise Guellec, commission du développement régional

De même, le document suivant a été estimé très pertinent:

- *An agenda for a reformed Cohesion Policy - A place-based approach to meeting European Union challenges and expectations*; rapport indépendant établi à la demande de Danuta Hübner, commissaire chargée de la politique régionale, par Fabrizio Barca, avril 2009

Les propositions relatives à la façon dont la politique de cohésion devrait répondre aux défis de la réalisation des objectifs de l'Agenda de Lisbonne et de la future stratégie «UE 2020» sont analysées au moyen de ces sources.

2. Études demandées par le Parlement européen

- *The future of cohesion policy after 2013*, PE 408.970 - Parlement européen, Département thématique «Politiques structurelles et de cohésion», février 2009
- *O analiză a valorii adăugate a finanțării structurale europene*, Parlement européen, Direction générale des politiques intérieures, PE 419.107, juin 2009

Le rapporteur accorde une attention accrue au rôle joué par les régions dans la construction de l'avenir de l'Europe, en analysant attentivement les problèmes auxquels celles-ci sont confrontées dans un contexte de mondialisation et de crise économique.

3. Rapports d'étape présentés par la Commission européenne

- *Quatrième rapport sur la cohésion économique et sociale*, COM(2007) 273 final
- *Cinquième rapport d'étape sur la cohésion économique et sociale: régions en croissance, Europe en croissance*, COM(2008) 371 final
- *Sixième rapport d'étape sur la cohésion économique et sociale*, COM(2009) 295 final

Les rapports présentés par la Commission exposent les effets de la politique de cohésion aux

niveaux national et régional, ainsi que le rôle essentiel de certains secteurs et des restructurations économiques en ce qui concerne le développement régional.

4. Communications de la Commission européenne

- COM(2009) 617 – 20^{ème} rapport annuel sur la mise en œuvre des Fonds structurels (2008)
- COM(2008) 301 – Résultats des négociations concernant les stratégies et programmes relatifs à la politique de cohésion pour la période de programmation 2007-2013
- COM(2009)647 final – Document de travail de la Commission, Consultation sur la future stratégie «UE 2020»

La réduction des disparités régionales s'est trouvée au centre des préoccupations de l'Union européenne, et elle a constitué la base de la croissance de la compétitivité et du développement de l'économie de la connaissance. Les cadres de référence stratégiques nationaux incluent les priorités des États bénéficiant de ce type de politique, et démontrent les besoins de ces États.

5. De plus, des données émanant de la Banque européenne d'investissement et indiquant quels sont les domaines pour lesquels les régions et les États membres ont contracté des emprunts vont être présentées.
6. Les avis du Comité des régions et du Comité économique et social européen feront également l'objet d'une analyse attentive.

D'autres données et analyses relatives à l'utilisation des fonds structurels et de cohésion au cours de la période de programmation 2007 – 2013 et devant être publiées par la Commission européenne seront analysées et incluses dans les étapes suivantes, et ce jusqu'à l'achèvement du rapport.

7. Rapport sur la compétitivité mondiale 2009–2010, Forum économique mondial

Le rapport relatif à la compétitivité mondiale contribue à une meilleure compréhension des facteurs clefs qui déterminent la croissance économique, et explique pourquoi certains États ont davantage de succès que d'autres en termes de croissance du niveau de revenus et des opportunités offertes à leurs citoyens. Le rapport propose une définition de la compétitivité mondiale comme étant un ensemble d'institutions, de politiques et de facteurs déterminant le niveau de productivité d'un pays. Les auteurs sont d'avis que la compétitivité mondiale repose sur 12 piliers, qui sont analysés pour chacun des États.

Une attention particulière est accordée aux documents suivants:

- Document de travail des services de la Commission «Régions 2020 – évaluation des défis qui se poseront aux régions de l'UE» (SEC(2008)2868)
- The Future of Cohesion Policy in Richer Regions, Iain Begg, dans le cadre d'une série de brefs documents relatifs à la recherche et aux indicateurs régionaux produite par la Direction générale de la politique régionale, 03/2009

Méthodologie

Sur la base des données et informations obtenues à partir de l'analyse des documents présentés ci-dessus, et en gardant à l'esprit que plusieurs rapports consacrés au thème de la cohésion sont actuellement en cours d'élaboration au sein de la commission du développement régional, le rapporteur analysera:

- 1) le lien entre la politique de cohésion, ainsi que le contenu de celle-ci, et la compétitivité de l'Union européenne à l'échelle mondiale;
- 2) la nécessité de la croissance de la compétitivité économique, soutenue par une infrastructure correspondante, similaire dans les différentes régions de l'Union européenne, en tant que pilier de la compétitivité mondiale.

Le point de départ sera l'analyse des priorités que les 12 derniers États membres à avoir adhéré à l'Union européenne ont incluses dans leurs cadres de référence stratégiques nationaux, et des domaines pour lesquels ils ont sollicité le plus d'aides des fonds structurels et de cohésion, mais aussi d'emprunts auprès de la Banque européenne d'investissement. De même, des détails relatifs au fait que les régions des États de l'Est et du Sud de l'Europe sont les plus touchés par la mondialisation et la crise économique seront également être présentés.

Afin de surmonter ces défis, et en guise de contribution à «UE 2020» et à la croissance de la compétitivité économique européenne à l'échelle mondiale, le rapporteur présentera quelques propositions concernant la manière dont la politique de cohésion pourra, à l'avenir, soutenir le développement économique et social de l'Union européenne.

Contexte

Les disparités régionales représentent l'un des principaux problèmes identifiés au niveau de l'Union européenne élargie et dans le contexte de la mondialisation, des changements climatiques et du déclin démographique. Jusqu'en 2020, comme il est mentionné dans le document COM (2009) 647, l'Union européenne essaiera de passer à une économie sociale de marché nouvelle, durable, à une économie plus intelligente et plus écologique, au sein de laquelle la prospérité résultera de l'innovation et d'une meilleure utilisation des ressources, et dont le principal élément sera la connaissance.

Le contexte de ce rapport découle de 2 données conjointes:

1. La construction de l'avenir européen dépend de la poursuite d'une garantie de la base commune, cohésive, de développement par la réduction des déséquilibres régionaux et la promotion de priorités essentielles, **spécifiques** à chaque région, l'Union européenne élargie comprenant en son sein différents niveaux de développement et, par conséquent, des besoins différents. La politique de cohésion se doit de garantir un cadre flexible, adapté aux différents points de départ et aux spécificités régionales et nationales, en vue de favoriser le développement de manière complémentaire, par l'utilisation la plus efficace possible des ressources. Il est en même temps nécessaire

d'obtenir un équilibre entre la politique de créativité et d'innovation d'une part, et les autres politiques de l'autre.

2. La compétitivité de l'Union européenne à l'échelle mondiale peut être garantie en identifiant les limites et les contraintes, ainsi qu'en proposant une vision de développement réaliste qui soit à même de conférer à l'Union européenne un rôle de modèle à suivre à l'échelle mondiale.

Propositions initiales d'approche

Le rapporteur a exposé dans le présent document de travail le cadre qu'il a en vue pour l'élaboration de son rapport.

La démarche sera axée sur les points suivants:

- la présentation des piliers utilisés au niveau mondial dans l'évaluation du degré de compétitivité économique;
- la présentation des priorités et des domaines pour lesquels les 12 derniers États ayant adhéré à l'Union européenne ont sollicité l'aide des fonds structurels et de cohésion, mais aussi des emprunts auprès de la BEI;
- la mise en relation des nécessités régionales et nationales dans le domaine du développement des infrastructures, avec pour objectif d'accroître la compétitivité économique européenne, en tant que pilier de la compétitivité économique mondiale;
- la proposition de composantes de la future politique de cohésion au niveau européen, dans la perspective d'«UE 2020».

Réflexions initiales du rapporteur

Le rapporteur estime qu'au cours de la période de programmation 2007-2013, les priorités fixées par les États bénéficiant de la politique de cohésion ont démontré que le domaine des infrastructures est considéré, dans les 12 derniers États ayant adhéré à l'Union européenne, comme une condition sine qua non de la croissance de la compétitivité économique. Par ailleurs, les domaines pour lesquels des emprunts ont été sollicités auprès de la Banque européenne d'investissement sont les infrastructures, l'environnement et le développement socio-économique. Ensuite, le rapporteur estime que des investissements sont encore nécessaires dans les infrastructures, notamment dans les circonstances actuelles, où les régions de ces États ont été les plus touchées par la crise, et si l'on considère que celles-ci sont les plus exposées aux effets de la mondialisation. Le développement de ces régions ne pourra se réaliser que lorsque les infrastructures garantissant l'accessibilité, ainsi que les infrastructures sociales et éducatives, seront mises en place dans le respect de normes communes s'appliquant à tous les citoyens de l'Union européenne. Une attention particulière sera accordée aux moyens de soutenir la protection de l'environnement et le développement durable.

Procédure

Le présent document de travail constituera la base d'un débat à la commission du développement régional, à l'occasion de sa réunion des 17 et 18 mars.

Le rapporteur invite tous les membres de la commission du développement régional à participer de manière active au débat mené autour de ce document de travail, et à présenter leurs propres idées, opinions et propositions.

L'analyse complète sera élaborée dans le projet de rapport.